

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI



**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DES
UNIVERSITES, DES CENTRES UNIVERSITAIRES REGIONAUX
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



**INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE
ET DU SPORT**

(INSEPS)

**MEMOIRE DE MAITRISE ES-SCIENCES ET TECHNIQUES DE
L'ACTIVITE PHYSIQUE ET DU SPORT**

(STAPS)

THEME :

Noyade et Stratégie de Communication Préventive

Soutenu et présenté par :

M. Laurent GOMIS

Sous la direction de :

Monsieur Abdou Karim THIOUNE

Professeur à l'INSEPS

Année universitaire 2008/2009

REMERCIEMENTS

A **DIEU** le père tout puissant, créateur du ciel et de la terre.

En **JESUS CHRIST**, son Fils unique notre Seigneur.

Et à la Vierge **MARIE** la maman de **JESUS** et notre maman du ciel, par votre grâce, nous arrivons à terme de ce travail.

A mon professeur et directeur de mémoire, **Mr A Karim THIUONE** ; vous me faites le plus grand honneur en acceptant spontanément de diriger ce travail avec méthode, rigueur et abnégation malgré vos multiples charges.

C'est location de vouer votre simplicité, votre constant disponibilité et votre sens des relations humaines qui m'ont très tôt marqué, sincères remerciements à vous.

A tous les profs **Mr SEYE, FAYE, BADJI, SANE, THIAM, DIOUF, SOW, MAR, DIA, CAMARA, FALL** et **KANE**.

A mes camarades de promotion pour la convivialité et la complicité de nos relations vous serez gravés à jamais dans ma mémoire.

A Tata **Anastasié** et Tonton **Grégoire DIATTA** nos dévoués bibliothécaires soyez assurés de toute mon affection, de mon estime et de ma gratitude.

A Tata **Marie DIENE** la secrétaire.

A Mr **M'Bargou FAYE** l'infirmier.

A tous ceux que j'ai omis.

Merci de tout cœur.

Laurent GOMIS

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
PROBLEMATIQUE.....	3
HYPOTHESE.....	5
PREMIER PARTIE : REVUE DE LITTERATURE	
DEFINITION	7
A. LES CAUSES DE LA NOYADE.....	7
1. NOYADE PRIMAIRE OU ASPHYXIQUE.....	7
2. NOYADE SECONDAIRE OU SYNCOPALE.....	8
3. LES PHASES DE LA NOYADE.....	8
3.1 : PREMIER PHASE.....	8
3.2 : DEUXIEME PHASE.....	9
3.2 : TROISIEME PHASE.....	9
3.3-a : LA MORT APPARENTE.....	9
3.3-b : MORT CLINIQUE.....	9
3.3-c : MORT REELLE.....	9
4. LES DIFFERENTS STADES DE NOYADE.....	10
❖ AQUASTRESS.....	10
❖ LA PETITE HYPOXIE.....	10
❖ LA GRANDE HYPOXIE.....	10
❖ L'ANOXIE.....	10
B. POLITIQUE DE L'TETAT ET LES STRUCTURES DECENTRALISEES EN MATIERE DE	
PREVENTION DES ACCIDENTS AQUATIQUE.....	11
1. LE MINISTRE DE L'INTERIEUR.....	11
2. ROLE DES COLLECTIVITES LOCALES.....	11
2.1 : CLASSIFICATION DES PLAGES.....	12
2.1-a : LES PLAGES AUTORISEES A LA BAIGNADE.....	12
2.2-b : LES PLAGES INTERDITES A LA BAIGNADE.....	13
2.2 : LES DOUZES COMMANDEMENTS	13

2.3 :L'EDUCATION.....	14
3. ROLE DE LA FEDERATION SENEGALAISE DE NATATION ET DE SAUVETAGE.....	15
C. LES DISPOSITIVES MIS EN PLACE POUR LUTTER CONTRE LA NOYADE.....	15
1. LA FORMATION.....	15
2. LE RECRUTEMENT DES SURVEILLANCE DE BAINNADE.....	16
3. L'EQUIPEMENT.....	16
4. LES LOGISTIQUES.....	16
5. L'INTERVENTION.....	16
D. LA SECURITE PUBLIQUE.....	17
LA SURVEILLANCE.....	17
a- LA PREVISION	17
b- LA PREVENTION.....	18
E. STRATEGIE DE COMMUNICATION.....	19
1. ROLE DES PARENTS.....	20
2. MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINESSEMENT.....	20
3. LE MINISTERE DE LA JEUNESSE.....	20
4. L'ASSOCIATION DES MAIRES DU SENEGAL.....	21
5. GROUPEMENT NATIONAL DES SAPEURS POMPIERS.....	21
6. DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE/ GENDARMERIE.....	22
7. DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE.....	22
DEUXIEME PARTIE : METHODOLOGIE.....	23
TROISIEMES PARTIE ; COLLECTE DES DONNEES ET INTERPRETATION.....	26
SUGGESTIONS ET PERSPECTIVES.....	52
CONCLUSION.....	54

INTRODUCTION

Le Sénégal, situé à l'avancée la plus occidentale de l'Afrique, est un pays qui s'ouvre sur l'océan Atlantique. Toute sa partie occidentale de Saint Louis à Ziguinchor, le littoral s'étend sur **600 km**. D'autre part il est drainé par beaucoup de fleuve dont celui du même nom *Nord-est*. Cette hydrologie n'est pas sans conséquence sur la vie des populations.

D'une part, la pêche occupe une très grande partie de la vie économique du pays d'autre part, l'eau attire des milliers de personnes tout au long de l'année, il y a certes un certain mythe autour de l'eau. Mais ceci n'empêche une grande partie des plages est fréquentée par les populations ; bien qu'étant conscient des dangers que présente l'eau, elles sont l'instinct de plaisir qui l'emporte souvent sur celui de la prise de conscience des dangers. Et dès le début de la période de chaleur qui correspond ici aux grandes vacances, une foule énorme incontrôlée et surexcitée, envahit les plages.

Au besoin de plaisir, de détente ou de loisir s'ajoute l'absence de cadre d'accueil aquatique moderne pour permettre aux populations de s'adonner à la natation ; des lors, les seuls recours pour se faire plaisir, consistent à aller à la plage, le plus souvent à l'insu des parents pour qui, la plage constitue un danger sérieux.

Im manquement des noyés sont repêché durant les périodes de chaleurs. Mal informés ou mal initiés dans le domaine de la natation, les jeunes suivent leur instinct et deviennent des victimes toutes désignées. Cette période de fréquentation des plages qui débute déjà au mois de Mai correspond à un besoin de révisions et de préparation des examens. L'absence dans plusieurs quartier des cadres d'accueil (*bibliothèque, jardin*) l'exigüité des maisons, le déficit notable d'infrastructures au niveau des localités en plus de la canicule qui annonce déjà l'hivernage obligent les élèves à trouver des alternatives pour satisfaire leur besoins : les plages donc constitue les cadres d'accueil privilégiés, mais, malheureusement dangereux.

Les statistiques des dix (**10**) dernières années montrent que la population la plus touchée par les noyades concerne les jeunes et plus particulièrement les élèves et les étudiants.

Comment faire pour atténuer ce phénomène préoccupant qui chaque année provoque des pertes importantes en vies humaines ?

Il est vraie que la natation, particulièrement la maîtrise de la nage est loin d'être une culture au Sénégal, malgré l'importance des cours d'eau et l'existence d'une fédération s'occupant de la natation et en dépit des efforts réel constaté ces dix (10) dernières années pour faire en sorte que cette discipline soit pratiquée sur l'échiquier national.

Mais comment réaliser ce projet en comptant sur une seul piscine olympique qui malheureusement n'est pas accessible au grand nombre, s'il est vraie que les causes de la noyade sont multifactorielles, nous avons estimé que toute chose étant égal par ailleurs une communication préventive, donc stratégique et efficace permettrait de créer un cadre propice et les conditions nécessaires à la réduction des phénomènes de noyade.

Comment s'y prendre ?

Qui doit porter la communication ?

Quand décliner les procédés ?

Avec quel moyen et dans quels cadres et créneaux peut-on toucher le grand public ?

Comment situer les responsables ?

Y-a-t-il des actions concertées entre les différents acteurs et structures ayant des liens ou des responsabilités en rapport avec les phénomènes de la noyade ?

En tout état de cause, la noyade continue de servir la population la plus vulnérable constituée par les enfants, les jeunes et plus particulièrement la population scolarisée.

Sous ce regard nous tenterons de cerner notre problématique et d'apporter des éclairages à travers les six chapitres suivants :

CHAP A : *Les causes de la noyade*

CHAP B : *Politique de l'Etat et des structures décentralisée en matière de prévention des accidents aquatiques.*

CHAP C : *Les dispositifs mis en place pour lutter contre la noyade*

CHAP D : *La sécurité publique*

CHAP E : *Stratégie de communication*

CHAP F : *La méthodologie d'approche pour montrer les défaillances ou l'insuffisance de la communication pour venir ci bout de la noyade.*

PROBLEMATIQUE

Voici autant de point (au centre d'intérêt) qui nourrissent notre motivation.

En effet, l'étude de la problématique des noyades n'est pas une entreprise facile. Notre réflexion porte sur la mise en évidence des stratégies de communication préventive capable, à défaut de réaliser l'objectif zéro(0) noyade, de provoquer de manière significative une diminution des taux de noyade enregistrés chaque année au Sénégal.

A l'instar du chef de l'Etat **Mr Abou DIOUF** qui a tiré la sonnette d'alarme après « le drame de n'gord » *en juin 1993* ainsi que le Président de la République Maitre **Abdoulaye WADE** à la suite du naufrage du bateau « le dola » *en septembre 2002*, le Ministre de l'Intérieur et la Mairie de Dakar n'ont cessé de prévenir les populations sur les dangers des baignades. De même l'exemple de **Méduse**, celui de **Saint Paul** et celui de la **Titanic**, ont fait l'objet de beaucoup de pertes humaines.

L'ampleur du problème des noyades et l'urgence de prendre des mesures adéquates nécessitent une réflexion sérieuse pour apporter des éclairages et élaborer des stratégies pour venir à bout des noyades récurrentes.

En fouillant les Mémoires de Maîtrise en **STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives)** à l'**INSEPS (Institut National Supérieur Education Populaire du Sport)** nous avons apprécié l'intérêt accordé par plusieurs étudiants aux problèmes de la noyade ; cependant la communication comme outil de gestion préventive n'a pas été traitée.

L'objectif de ce travail est d'essayer, en tant qu'étudiant « optionnaire » de natation et impliqué dans les activités aquatiques d'apporter notre contribution à une meilleur prise en charge du phénomène des noyades

En exploitant le document qui nous remis la direction de la protection civile notre attention a été attirée par des révélations saillantes :

- Une évolution marquée des taux de noyade d'année en année ?
- Un retard dans l'affection des surveillants de baignade au niveau des plages (juin)
- Un retard de la mise en place des structures et des moyens de communications autant au niveau du Ministre de l'Intérieur qu'au niveau de la Mairie de Dakar(juin-juillet),

alors les baigneurs ont déjà noué des liens forts, marquée par une fréquentation quotidienne des plages. Malheureusement faisait remarquer *Georges LARTIGUE* dans la Revue *EPS N°146, P.46*, « quand cet article paraîtra, les premiers bains de la saison auront déjà fait des victimes, or la plupart d'entre elles pourrait encore profiter de la vie, si les informations concernant les accidents nautiques, les moyens simple de les prévenir et la conduite à tenir en présence d'un baigneur présentant un comportement inhabituel, avaient été faites... »

- Par ailleurs, la présentation des spots d'information sur la baignade et les causes des noyades au niveau des médias surtout au niveau de la télévision, intervient souvent à partir de juillet et à des heures tardives.

Sous ces rapports, il est difficile de comprendre pourquoi attendre que les baigneurs occupent les plages et les noyades se déroulent en série pour qu'on commence à communiquer avec le public.

Il importe aussi de souligner que les spots d'information à la télévision se posent tardivement la nuit ; ce qui est à notre sens ne permet d'accrocher une masse important de public.

C'est fort de ces constats, observation et analyse que nous somme amené à nous poser la question de savoir s'il y a une étude sérieuse et concertée menée par les responsables de la sécurité publique, sur la mise en place d'une stratégie de communication assez efficace pour infléchir la recrudescence des noyades ?

HYPOTHESE

Les secteurs concernés par la surveillance des baignades et la lutte contre les noyades ne semblent pas disposer d'un plan de communication stratégique concerté et efficace, pouvant permettre de sensibiliser, d'éduquer les baigneurs et développer une culture de sécurité publique et de l'utilisation des zones aquatiques. Lors d'une cour de méthodologie de la natation en licence (2008), le professeur **A. Karim THIOUNE** a évoqué trois facteurs pertinents qui justifient la mise en place d'une stratégie de gestion préventive du phénomène des noyades : il s'agit :

- De « l'attraction extraordinaire qu'exercent la mer, le fleuve et la piscine auprès des enfants et des jeunes ;
- Des risques de noyades qui les guettent, causant chaque année des victimes ;
- Du fait que la natation constitue un moyen pédagogique qui, en même temps, permet aux individus d'acquérir des compétences techniques avérées, développe chez eux des valeurs éducatives, sociale et sécuritaires »
- Des besoins de loisirs, d'évasion, de rencontres, surtout si l'on sait qu'au niveau des localités, on constate un déficit déconcertant de cadre d'expression organisée (espaces de jeux, de pratique sportive, de loisirs, bibliothèques etc...., à la disposition des enfants et de jeunes).

Faut-il toujours, devant des problèmes de fréquentation des plages et lorsque surviennent des noyades, que les autorités et les parents adoptent des attitudes interrogatives ou d'étonnement, après coup, plus précisément après un accident, en se contentant de délivrer un discours pathétique et d'interdiction, qui malheureusement ne crée pas l'impact, escompté ?

Une recherche de solution pour une meilleure gestion des baignades devrait être multiforme et multisectorielle.

Une analyse permettrait de voir que ce phénomène des plages, ne traduit rien d'autre qu'un besoin de refuge, une échappatoire face aux exigences et aux contraintes de la vie quotidienne qui ont pour nom : fatigue, besoin de défoulement, de sport, de loisir, de

rencontre et de fraîcheur. Le désœuvrement en est aussi une des causes. Pour faire face au phénomène, il y a lieu de poser la question de savoir dans quelle mesure la communication préventive pourrait, en même temps qu'elle offre des informations au public fréquentant les plages, avoir une incidence positive sur la réduction du taux de noyades ? Notre hypothèse consiste à montrer que la stratégie de communication utilisées par les différents structures en charge de la surveillance des baignades et de la lutte contre les noyades ne sont ni pertinentes ni cohérentes et dès lors ne saurait prétendre à infléchir la récurrence de noyades.

PREMIERE PARTIE

REVUE DE LITTERATURE

DEFINITION

La noyade est un accident de type asphyxique aigu provoqué par l'inondation des voies respiratoires suite à une immersion ou submersion.

On distingue deux types de noyade, la *noyade primaire* ou *asphyxique* et noyade dite *secondaire* ou *syncopale*. Une victime d'une avalanche de neige poudreuse présentera aussi des symptômes de noyade.

A. LES CAUSES DE LA NOYADE

D'après (*Colette LIBOUREL* et *Pierre MURR*) dans la natation que les noyades, exceptionnelles, relèvent essentiellement trois causes tout d'abord *physique* : « manque d'expérience d'un nageur qui s'aventure trop loin », elle est *physiologique* : « l'hydrocution qui se caractérise par une perte de connaissance brutale durable », elle est *psychique* : « le nageur s'affole ; un peur irraisonnée l'envahit ; il ne contrôle plus ses mouvement, il ne sait plus nager ».

1. NOYADE PRIMAIRE OU ASPHYXIQUE

Par noyade primaire on entend que l'inondation des voies respiratoires se fait avant la perte de connaissance et l'arrêt respiratoire. Elle se produit dans le cas ou :

- ✓ Une personne ne sachant pas nager tombe dans l'eau puis coule par insuffisance technique après être débattue dans une lutte intense pour la vie.
- ✓ Un nageur expérimenté a dépassé ses possibilités et se noie après épuisement cette situation est favorisée par du « clapot ».

Dans ces cas la victime « boit la tasse » une partie de l'eau est avalée l'autre partie passe dans les poumons et provoque une *asphyxique* progressive, dont l'état terminal est une syncope anoxique (manque d'oxygène). Le noyé sera bleu.

2. NOYADE SECONDAIRE OU SYNCOPALE

Par noyade secondaire on entend par l'inondation des voies respiratoires se fait après la perte de connaissance et l'arrêt respiratoire. L'inondation est soit active (reprise sur l'eau des mouvements respiratoires). Soit passive (par infiltration, la victime coule). Elle se produit dans cas ou :

- ✓ Une personne qui plonge dans un plan d'eau sans pouvoir apprécier la profondeur et percute le fond ou un obstacle. La violence du traumatisme au niveau de la tête, du ventre ou encore des parties génitales est-elle qu'elle peut provoquer une perte de connaissance.
- ✓ Une personne qui entre dans l'eau perd connaissance par réaction allergique au froid (urticaire au froid) ou aux algues et plancton (hydro allergie).

Dans tous ces cas, la victime perd connaissance avant que le processus de noyade ne s'engage. C'est repris sous l'eau des mouvements respiratoires qui provoque la noyade ou l'entrée passive de l'eau dans les poumons par dépression pulmonaire, la victime sombre. Le noyé sera dit « bleu ».

3. LES PHASES DE LA NOYADE

Nous avons vus les principales causes qui peuvent conduire à une noyade nous allons voir comment celle-ci se développée, du simple accident à la tragédie qui peut dépendre de la rapidité d'intervention du sauveteur.

3.1 : PREMIER PHASE

Il y-a une apnée reflexe dès que la tête est immergées. Sa durée est de quelques secondes à (2) deux minutes suivant l'effort fournie préalablement. Il y à perte de connaissance et un arrêt cardiaque est possible.

3.2 : DEUXIEME PHASE

Il y a une reprise respiratoire caractérisée par quelques inspirations rapide. C'est le temps de noyade, de l'irruption de l'eau dans les poumons par aspiration cette phase dure généralement (3) trois minutes.

3.3 : TROISIEME PHASE

L'arrêt respiratoire est complet, la victime sombre vers le fond s'installera ensuite un état de *mort apparente*, le cœur bat encore. Puis suivra un état de *mort clinique*, il y a fibrillation ou arrêt cardiaque(le cœur continue de battre de 7 à 10 minutes après respiratoire) finalement, un état de *mort réel*, l'arrêt cardiaque est irrémédiable et le manque d'oxygène au plan cérébral est aigu.

3.3-a : MORT APPARENTE

- Plus de ventilation
- Le cœur bat, faible tension
- Grave mais inversible

3.3-b : MORT CLINIQUE

- Fibrillation suivie de l'arrêt du cœur
- Très grave réversible mais séquelles neurologique si l'arrêt cardiaque dépasse (3) trois minutes

3.3-c : MORT REELLE

- Arrêt cardiaque depuis plusieurs minutes
- Abaissement de la température centrale, légère protection
- Anoxie du tronc cérébrale irréversible sauf exception, séquelle très graves

4. LES DIFFERENTS STADES DE LA NOYADE

❖ AQUATRESSE

La personne panique, s'agit dans un mouvement pendulaire du haut vers le bas. Elle peut boire une tasse mais n'inhale pas encore d'eau.

❖ LA PETITE HYPOXIE

La personne s'agit et s'enfonce dans l'eau, elle en inhale un peu, tousse et ses lèvres et paupières deviennent violet.

❖ LA GRANDE HYPOXIE

La personne peine à se débattre dans l'eau, elle en inhale une certaine quantité, ses lèvres sont bleu. Elle perte connaissance.

❖ L'ANOXIE

La victime flotte sur le ventre, inanimée. Ses lèvres sont bleues, elle ne respire plus.

B. POLITIQUE DE L'ETAT ET DES STRUCTURES DECENTRALISEES EN MATIERE DE PREVENTION DES ACCIDENTS AQUATIQUES

1. LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

L'état, en considération des efforts à fournir par la diminution du nombre de noyés, a, par le biais du Ministre de l'Intérieur, pris l'initiative à travers sa politique d'éducation et de sensibilisation des populations d'accorder une grande place à la prévention.

L'Etat s'est donné comme hypothèse d'action que plus les gens sont conscients de l'ampleur du problème ils peuvent agir ensemble d'une manière efficace et concertée. Malheureusement entre cette hypothèse et la réalité il y a un hiatus.

2. ROLE DES COLLECTIVITES LOCALES

Généralement le rôle des communes arrête au recrutement des surveillants de baignade ou maître-nageur à leur affection, à leur recyclage en mettant à leur disposition un certain nombre de matériel pour faciliter leurs interventions.

Cependant nous avons nul part (et d'après les acteurs, maîtres-nageurs, encadreurs etc.) un plan d'actions, de sensibilisation ou d'information et de prévention pour augmenter le degré de sécurité des baignades : sauf une campagne qui a été menée (en 1999-2000) par l'Association des Surveillants de Baignade et Maître-nageur, en collaboration avec la Fédération Sénégalaise de Natation et de Sauvetage ; cette campagne initiée dans plusieurs établissements scolaires de Dakar et au niveau de plusieurs plages, s'est malheureusement terminée en queue de poisson.

Il faut saluer néanmoins dans le cadre de l'information une évolution dans la classification des plages en (2) deux catégories : les plages autorisées et les plages non autorisées à la baignade. Mais ceci n'est pas à la portée de la majorité écrasante des baigneurs. Cet outil conçu, sous forme de dépliant, comporte ainsi des informations relatives aux douze commandements : malheureusement il n'est pas à la disposition des usagers.

2-1- CLASSIFICATION DES PLAGES

2.1- a : LES PLAGES AUTORISEES A LA BAIGNADE

Chaque plage autorisée doit être balisée et occupée par au moins deux (2) maitres-nageurs sauveteurs et surveillant de baignade (MNSSB) ; il doit y avoir un local équipier de matérielle réanimation, de secours, de sauvetage et d'assistance.

Un mirador doit être élevé sur la plage pour permettre au maitre-nageur d'avoir en vue surtout le secteur qu'il protège.

- Trou Baye Sorguai
- Plages des enfants
- Trou Bi
- Il de N'gord
- El Mahdi
- Anse Bernard
- Conseil Constitutionnel
- Ouata
- Cambèrent
- Kushum
- Almadines 2
- Yoff
- N'gord
- Gorée
- Piscine Mermoz
- Dokou hauteur du cimetièrè(Rufisque)
- Nèpe(Rufisque)
- Une partie de la plage de Cap des biches(Rufisque)

2.1-b : LES PLAGES INTERDITES A LA BAIGNADE

Chaque plage interdite doit être balisée avec un panneau d'interdiction.

Par ailleurs, ce dispositif doit être renforcé par des rondes fréquentes de la Police ou de la Gendarmerie.

- Soumbédioune

- Virage
- Institut Pasteur
- Mermoz
- Malika
- Lat Dior
- Parcelles Assainies (unité **10, 15,19**)
- Almadies 1
- Hann
- Mamelles
- Université
- Côté Azure (cité BCEAO)
- Guédiawaye
- Rufisque (Thiawléne à Diokoul Kaw)
- Les plages de Thiawléne (après usine Bata, actuelle Société Sénégalaise d'Investissement)
- Les plages du cap de biches, de Mbao à Diokoul Kaw
- Bargny Minam (ce site est inaccessible au service de secours)

2.2 : LES (12) « DOUZE » COMMANDEMENTS

Pour la sensibilisation elle porte sur : les conduites sécurisation à tenir.

- Ne jamais se baigner seul
- Se baigner toujours dans une zone surveillée
- Ne pas se baigner en cas de mer agitée
- Ne pas se baigner juste après un repas copieux ou une prise d'alcool
- Ne pas se baigner après une longue exposition au soleil ou d'une prise de courant d'air
- Ne pas se baigner après une grande débauche d'énergie
- Eviter les bains prolongés (épuisement) baisse de capacité ou refroidissement
- Eviter les apnées répétées et rapprochées. Ne pas pousser l'arrêt respiratoire au maximum
- Eviter d'entraîner quelqu'un de force dans l'eau : choc émotif dangereux
- Sortir de l'eau à la moindre sensation désagréable (angoisse, fatigue, migraine, refroidissement)
- Eviter l'esprit de concurrence, de dépassement : surestimation de ses capacités
- Ne pas monter sur un objet flottant quand on ne sait pas nager ; la perte brutale de pied ; choc émotif avec une réaction prévisible.

2.3 : L'EDUCATION

Les surveillants de baignade que nous avons rencontrés comprennent très bien que la municipalité a un grand rôle quant à l'information à donner aux baigneurs et dans la sécurité du public. Mais, il appartient aux parents de donner à leurs progéniture une bonne éducation de base, en cultivant chez les enfants, un esprit d'analyse, de prévention, un sens de l'autre.

Pour l'éducation certains facteurs méritent notre attention :

- Ne jamais prendre de l'alcool ou de drogue à la plage
- Ne pas porter des tenues indécentes, pour éviter la tentation de viol ou d'atteinte à la pudeur

NB/ les maillots de bains de couleur clair (*blanc, jaune, orange, vert*) deviennent transparente au contact de l'eau

- Ne pas emprunter les plages par des jeux inappropriés comme le sport la lutte etc.
- S.O.S mer propose : se doter de sachets pour les déchets. Eviter le péril plastique et les tessons de bouteille en vue de préserver la salubrité des plages ; développer une culture de plage. La plage est un espace de liberté, de baignade, de détente, de loisir, de distraction, d'air pur et sain. On peut profiter des avantages de la plage sans la baignade, en cas de mer agitée, ou d'interdiction à la baignade.

3. ROLE DE LA FEDERATION SENEGALAISE DE NATATION ET DE SAUVETAGE (FSNS)

Crée en 1960, la FSNS a pour vocation de promouvoir, de développer la natation de masse, de former des cadres (initiateurs- entraîneurs 1^{er}- 2^{eme}- 3^{eme} degré, des surveillants de baignade) pour la prise en charge des jeunes.

Le rôle qui lui est assigné est donc de former des cadres de base, de vulgariser la pratique de la natation, d'encourager et motivée les jeunes par des compétitions adaptées. *R GUILBERT* soutient que « la natation apporte à l'enfant d'activités véritablement nouvelles » ; il ajoute que « la natation est le sport que l'homme peut pratiquer le plus précocement dans sa vie »

La fédération se fixe de toucher le maximum de jeunes de promouvoir une politique de natation de masse, d'améliorer la santé de favoriser l'emploi aux cadres.

Par ailleurs, la fédération a pour rôle d'assurer de former des surveillants en les mettant à la disposition des services municipaux, marins, piscine hôtels etc....

C. LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE POUR LUTTER CONTRE NOYADE

1. LA FORMATION

Selon le dictionnaire de psychologie *Norbert SILLAMY* « la formation est une action qui tend à développer les possibilités d'une personne, à la préparer à une tâche déterminée en vue de réaliser son projet ».

Dans le domaine qui nous concerne, c'est-à-dire la noyade, cette formation permet de préparer les surveillants de baignades dans l'accomplissement de leur tâche de surveillant et sauveteur.

2. LE RECRUTEMENT DES SURVEILLANTS DE BAIGNADE

La surveillance et la réglementation des baignades appartiennent aux maires sur le territoire de leur commune. Ainsi de part de leurs responsabilités ils sont tenus de prendre des arrêtés municipaux qui assureront la sécurité des baigneurs.

Les collectivités locales, sous la direction de leur maire, ont en charge l'obligation de recruter du personnel pour la surveillance et la sécurité des baigneurs.

Ces propos que nous avons enregistrés lors d'une interview avec un agent de la mairie de Dakar, Maître-nageur-sauveteur et ancien président de l'Association des Maître-nageur-sauveteurs et des Surveillants de baignade, montre à souhait, le rôle central des communes. Mais un problème mérite d'être souligné : à part la Mairie de Dakar et à un degré moindre la Mairie de Saint-Louis, rares sont les municipalités à disposer d'une politique de sécurisation des baigneurs évoluant dans leur localité.

3. L'EQUIPEMENT

Selon les agents de la mairie, cette dernière octroie, tous les (2) deux ans, un matériel pour la surveillance et la sécurité des baignades. Tels que :

- Des palmes
- Masque et tubas
- Des jumelles
- Bouée de sauvetage
- Trousse de premier secours
- Planches
- Porte-voix

4. LES LOGISTIQUES

- Local ou Abris
- Mirador
- Embarcation légère
- Balisage

5. L'INTERVENTION

C'est l'action qui consiste à secourir un baigneur en détresse ou en difficulté mais aussi à réanimer une victime.

C'est une opération délicate où le sauveteur doit, au cas échéant donner les secours d'urgence à la victime et transmettre l'alerte au centre de secours chargé des opérations complémentaires de réanimation et des évacuations.

C'est aussi une action limitée dans le temps, car une victime de noyade lutte contre la mort dans un temps limité de (3) trois à (5) cinq minutes à compter de la perte de connaissance.

Une fois la victime extraite de l'eau, le sauveteur doit faire un bilan primaire qui consiste à contrôler l'état des fonctions vitales (respiration circulation et fonction nerveuse). Ainsi le bilan primaire vise à rétablir les fonctions vitales en cas de défaillance et à maintenir le souffle de la vie c'est-à-dire d'assister la victime en attendant les secours spécialisés chargés du bilan secondaire.

Ainsi la survie d'un noyé dépend en grande partie de la compétence des secouristes et de la rapidité des secours spécialisés (relais du sauveteur).

Concernant les moyens, nous remarquons un manque accru qui handicape l'efficacité du travail des secours. En effet le manque de moyens de communication est encore plus criard.

D. LA SECURITE PUBLIQUE

❖ LA SURVEILLANCE

C'est la mission principale du sauveteur, elle consiste à assurer la sécurité des baigneurs par un contrôle visuel.

Son organisation dépend de l'étendue de la plage, son niveau de fréquentation, ses dangers spécifiques, du matériel de premier secours, la proximité du centre de santé de la météo des conditions des mers et l'effectif des surveillants de baignade.

L'organisation de la surveillance comprend (2) deux phases :

a- LA PREVISION

C'est le fait de prévenir les moyens de juguler le danger, de guetter son apparition ou son changement par le biais de la météo. Elle intervient aussi sur la répartition des effectifs des baigneurs, sur le déplacement es limites de la baignade ou le changement des drapeaux.

D'ailleurs note *Colette LIBOUREL* « dans toutes les baignades surveillées, à la mer au bord d'un lac ou en rivière il y a un mât de drapeau, dressés sur le rivage, précisant les conditions de bain ».

A l'accès de la plage vous trouverez :

- Un plan de la plage à Maré base avec emplacement de la zone surveillée
- Des informations météorologiques
- Les horaires des marées
- Les arrêtés municipaux des surveillances des plages
- Des conseils pratiques
- Des panneaux de significations des drapeaux et limite

Les drapeaux

- ***Drapeau vert*** : la baignades est permise et même surveillée
- ***Drapeau orange*** : la baignade, toujours, offre pourtant des risques
- ***Drapeau rouge*** : il est interdit de se baigner, il y a danger
- ***Drapeau violet*** : plage polluée baignade interdite
- ***Pas de drapeau*** : absence de surveillance

b- LA PREVENTION

C'est le fait de prévoir le danger, de l'anticiper par l'information. La noyade étant un accident il faut donc lui accorder la notion inattendue, d'imprévisible, la sensibilisation et l'éducation du public afin de garantir la sécurité par un balisage des plages et un rappel à l'ordre des imprudents. Toutefois il est possible et nécessaire d'en réduire les risques d'apparition. Plusieurs mesures sont à prendre :

- Apprendre à nager et connaître ses limites
- Eviter de sauter dans l'eau brusquement, procéder à une mise à l'eau progressive
- Se méfier de l'eau froide et sortir dans les premiers frissons
- Ne pas plonger dans une zone dont on ne connaît pas les caractéristiques
- Faire preuve de prudence et ne pas laisser les enfants sans surveillance
- Ne pas nager en direction du large mais plus plutôt parallèlement au large

Dans tous les cas, faire preuve de bon sens et se souvenir que dans l'eau on ne se trouve pas dans un environnement qui n'est pas le nôtre qu'il é ses propre lois et que nous ne sommes pas physiologiquement adaptés à la vie aquatique. Nous somme des « terriens »

E. STRATEGIE DE COMMUNICATION

Mettre en exergue le dicton « *Mieux vaut prévenir que guérir* », toute en mettant à la disposition des cibles les moyens d'information et de formation appropriés terme de prévention.

Pour ce faire, l'accent sera mis sur les moyens de communication de masse comme *les télévisions, les stations radio et les journaux*, mais aussi une démarche de proximité avec des séances d'*animation* et de *sensibilisation*, des *supports d'affichage, d'organisation de jeux concours* sur la connaissance des dangers liés à la baignade (avec lots à gagner), etc....

Il sera question de faire un plaidoyer auprès des principales cibles, des autorités spirituelles et temporelles, par le biais des réunions d'information au niveau des plages, des causeries publiques, etc.... Des spots et émission de sensibilisation seront aussi diffusés, de même que seront organisées des antennes radiophoniques

décentralisées au niveau des communes d'arrondissement qui possèdent une portion de littoral.

Les cibles

Les populations vivants sur le territoire de la Ville de Dakar et ayant une portion de littoral constituent les cibles principales de cette stratégies de communication, car elles doivent être bien informées des risques encourus en cas de fréquentation des plages et, surtout, de baignade

1. ROLE DES PARENTS

Le problème de l'autorité des parents. Bien qu'on les punisse, les enfants fréquentes les plages et les raisons de ces fréquentations, sont entre autre : baignade, pique-nique, promenade, sortie etc.

Alors là, se pose le problème évoqué, celui de l'éducation de basse. Le meilleur moyen serait à notre avis, une politique de sensibilisation, sur les dangers et la présence des surveillants de baignade.

2. MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT

Il est chargé :

- D'informer et de sensibiliser le public, les ménages, les industriels, les pêcheurs etc.... Sur les risques liés à la pollution des plages.
- De mettre en place au niveau des plages un système de gestion des déchets, des ordures et des eaux usées.
- De veiller à l'élaboration et au respect des normes sur les eaux déversées par les industriels dans les milieux récepteurs.

3. LE MINISTRE DE LA JEUNESSE

Il est chargé en collaboration avec des structures étatiques et décentralisées

- D'organiser des journées de sensibilisation de la population sur les risques de noyades.
- De mobiliser des volontaires du service civique en collaboration avec le service de la protection civile, en vue de renforcer, en cas de besoin, les effectifs des surveillants de baignade recrutés par les communes.

4. L'ASSOCIATION DES MAIRES DU SENEGAL

Elle est chargée, avec la collaboration des maires concernés, à la mise en œuvre des mesures suivantes :

- Publier et afficher en évidence, notamment dans les lieux publics et privés, les arrêtés indiquant chaque année, la liste des plages autorisées et les plages interdites à la baignade
- Mettre en place des panneaux et drapeau pour matérialiser et signaler les plages interdites et celle autorisées à la baignade
- Baliser les zones de baignade
- Edifier au niveau de chaque plage autorisée, un mirador pour la surveillance des zones de baignade
- Mettre en place, avec le concours de l'état, un poste de sécurité et de secours médicalisés et acquérir des matériels de première intervention en cas d'accident : bouées de sauvetage, cordage, sifflets, masque d'oxygène, vêtement de plongée, brancard, téléphone, médicament etc....
- Pré-positionner, au niveau de chaque plage autorisée, entre le mois de juin et de novembre.
- Un maitre-nageur sauveteur tous les cents mètres au minimum (3) de trois maitres-nageur-sauveteurs par plage.
- Deux (2) surveillants de baignade tous les cents mètres avec au minimum (3) trois surveillants de baignade par plage.
- Doter tout ce personnel de tenues et combinaison spécifique visible, identifiable.
- Faire respecter, avec le concours du Ministre de l'Intérieur le règlement sur l'interdiction de baignade au niveau des plages non autorisées, par la présence effective de la Gendarmerie ou de la Police.
- Installer des bornes d'appel au niveau des plages autorisées.
- Contribuer à la mise à disposition des moyens nécessaires à la surveillance des lieux, notamment les motos plages.

5. GROUPEMENT DES SAPEURS POMPIERS

- Pré-positionner des équipes de sauveteurs au niveau des plages autorisées ;
- Assurer en collaboration avec la Fédération Sénégalaise de Natation et de Sauvetage, la formation des maitres-nageurs et des surveillants de baignade à la demande des collectivités locales. Ces formations devront se terminer au plus tard le 15 mai de chaque année.

6. DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE / GENDARMERIE

- Pré-positionner, pendant les périodes de forte affluence, les hommes de tenue (police, gendarmerie) dans les zones de baignade et d'interdire la traversée d'embarcation dans un secteur de compétence.
- Faire des rondes et interdire au niveau des plages classées dangereuses pour la baignade, et l'exercice de toutes activités pouvant attirer le public, notamment l'exploitation de buvettes et des restaurants ;
- Veiller à ce que les embarcations transportant des personnes notamment sur les fleuves, lacs et rivières, etc.... Soient équipées en gilets et en bon état de navigation, avec le contrôle des ministères concernés ;
- Interdire les baignades dans toutes les plages au-delà de 19 heures

7. DIRECTION DE LA PROTECTION CIVILE

- Mettre en place une banque de données sur la prévention des risques de noyades, sur le nombre et les causes des accidents enregistrés dans les zones de baignade et de traversée en embarcation ;
- D'éditer et de diffuser à l'attention des populations, des supports d'information et de sensibilisation sur la prévention des risques de noyades ;
- De veiller, en relation avec les ministères concernés, à la diffusion des informations météorologiques auprès des pêcheurs ;
- De mettre œuvre, en relation avec le ministère de l'Education Nationale, un programme d'intervention et de sensibilisation des élèves et les étudiants sur les risques de noyades.

DEUXIEME PARTIE

METHODOLOGIE

Toute recherche scientifique fait appel à des choix méthodologiques liés non seulement à l'objet d'étude, mais aussi et surtout à la nature de la recherche.

Dans notre cas, nous avons entrepris une étude diagnostique qui vise à identifier les problèmes qui soulèvent entre les relations entre la prévention des noyades et la stratégie de communication préventive observée dans la ville de Dakar.

Pour atteindre ce but nous avons essayé d'associer d'une part la recherche bibliographique et d'autre la mise en œuvre d'une enquête au moyen des questionnaires et des entretiens.

Ces différents instruments, suivant leur degré de pertinence, nous auront permis d'avoir accès à notre population cible.

A. LE CHAMP D'ETUDE

Notre étude a porté essentiellement sur les acteurs évoluant dans la législation, la sécurité des baignades, les élèves et les étudiants.

Ainsi nous avons fait le constat des plages, qui sont les lieux de grands rendez-vous ; et où les noyades coûtent à notre population juvénile de grosses pertes de vies humaines. Ces remarques ont motivé notre désir de déceler les causes et de dégager des pistes de réflexions

Dans le cadre de notre étude, l'enquête nous avons réalisé sur un échantillon composé :

De la ville de Dakar

De la Direction des Protections Civile

Des surveillants de baignades

Des élèves et des étudiants

Cet échantillon constitue notre population d'étude qui est l'agrégation d'éléments divers répondant à un ensemble déterminé de caractères spécifiques soumis à une étude statistique.

B. L'ENTRETIEN

Pour la réalisation de l'interview, nous nous étions muni d'une écritoire et d'un crayon pour prendre les informations dont nous avons besoin.

Le choix de l'entretien comme méthode principale exprime notre volonté de rendre fiable nos données en rentrant en contact direct avec les sujets.

En effet, avec l'interview, nous nous sommes assuré que les questions étaient bien comprises par leurs destinataires car nous partageons l'idée selon laquelle « l'interview est la technique la plus efficace pour la découverte d'information » (Seltz et All, 1977)

C. QUESTIONNAIRE

Il a été fait de la manière suivante :

Nous avons identifié par interrogation orale des élèves et des étudiants résidents à Dakar, et fréquentant les plages. Nous avons distribué les questionnaires à ceux qui fréquentent les plages jusqu'à avoir un nombre assez important de (100) cent sujets. On peut donc dire que l'échantillon a été fait selon la méthode accidentelle. C'est une approche méthodologique qui consiste à faire la demande aux cas qui se présentent jusqu'à avoir assez de sujets.

C'est la même préconisation aux maîtres –nageur-sauveteurs avec un nombre de (28) vingt-huit sujets.

D. LES CONTRAINTES

Pour mener à bon port notre étude nous avons été confrontés à des difficultés. En effet ces difficultés reposent sur beaucoup de facteurs tels que l'absence des documents sur la noyade, la disponibilité des personnes pour les entretiens et le temps aussi.

En effet les documents qui traitent de la noyade sont très rares d'où notre orientation vers l'internet. Ajouté à cela l'accessibilité aux archives à la Direction des Protections Civiles a été un grand problème. Il nous fallait faire plusieurs fois le chemin allant à la Direction parce qu'ils étaient sur le plan *ORSEC* ;

Il y a aussi les dépenses financières car à chaque que nous avons besoin d'une information, il nous fallait nous rendre sur place et souvent les personnes dont nous souhaitions nous entretenir n'étaient pas disponibles.

E. LES LIMITES DE L'ETUDE

Compte tenu de l'organisation administrative de la région de Dakar, nous avons limité notre étude au niveau de la ville de Dakar. La gestion de la sécurité au niveau des plages est assurée par les collectivités locales qui établissent les besoins et présentent des mesures en conformité avec les moyens.

Ainsi pour pouvoir effectuer notre étude convenablement, nous étions obligés de limiter notre champ d'étude. Néanmoins nous pensons qu'il serait très intéressant d'étendre cette étude sur tout le territoire national.

F. LA COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES

Il convient de convertir les informations issues de notre recherche en une compilation statistique mais aussi en emmagasinage nous donnant ainsi les meilleures exploitations.

Pour y parvenir nous avons procédé de façon spécifique liée au type des réponses recueillir des entretiens et des questionnaires. L'opération consiste à regrouper les mêmes réponses suivant les questions qui ont été utilisée

Aux termes des entretiens et des observations que nous avons effectués, il s'agit maintenant de présenter les résultats qui ont été recueillies en termes de leurs interprétation et discussions. La présentation des résultats se fait sous formes de tableau pour apporter une meilleure compréhension

TROISIEME PARTIE

**COLLECTE DES DONNEES ET
INTERPRETATION**

TRAITEMENT DES REPONSES DES QUESTIONNAIRES DES MAITRES NAGEURS SAUVETEURS

QUESTION N°1 : *Depuis quand exercez-vous cette profession ?*

Réponses	Effectifs	%
1 an	2	7,1
2ans	5	17,9
3ans & plus	21	75
<u>Total</u>	28	100

L'analyse qui ressort ci-dessous révèle que :

7,1 % des surveillants de baignade n'exerçant que dans une année.

17,9 % depuis deux ans

75 % depuis au moins de 3ans

Ce constat général vient de confirmer l'hypothèse selon laquelle les surveillants de baignade sont la plupart des adultes qui travaillent depuis de longues années dans le milieu aquatique.

En effet, la majeure partie est soit des anciens nageurs qui sont des passionnées de la natation.

Cependant, nous remarquons la plus grande partie de notre échantillon c'est-à-dire **75 %** travaillent depuis plus de **(3)** trois ans. Il, faut aussi noter que le sauvetage aquatique, si l'expérience s'acquiert au fil des années, la capacité par contre diminue sous le poids des années.

De ce fait, la relève doit être assurée pour apporter du sang neuf dans la profession.

QUESTION N°2 : Exercez- vous cette profession en plein temps ?

Réponses	Effectif	%
Oui	15	53,6
Non	13	46,6
<u>Total</u>	28	100

L'analyse des réponses consécutives à la question « exercez- vous cette profession à plein temps ? » révèle que **53,6 %** des surveillants de baignade de notre échantillon consacre tout leur temps à la surveillance de baignade.

Seul **46,6 %** sont des employés secondaires.

Ce constat général vient appuyer l'observation faites sur quelques accidents liés à la baignade seraient dues au manque de vigilance des surveillants de baignade.

Ceci est d'autant plus vrai qu'on remarque que certaines plages les mêmes personnes s'occupent en même temps de la surveillance des bains et du gardiennage des biens.

Avec le manque d'effectif des équipes de secours, ces actions troublent l'efficacité de sauvetage.

QUESTION N°3 : Disposez- vous suffisamment de matériel pour assurer la surveillance et la sécurité des baigneurs ?

Réponses	Effectif	%
Oui	4	14,3
Non	24	85,7
<u>Total</u>	28	100

Au regard du tableau ci-dessous, nous rendons compte que le matériel que devraient disposer les surveillants de baignade fait défaut.

En effet, seul **14,3 %** des sujets de notre échantillon ont le matériel qui leur permet de bien faire leur travail.

Les **85,71 %** unanimes l'absence de matériel.

Ceci est une preuve qui confirme que l'organisation des baignades et des secours est un problème bien réel. La fréquentation des plages augmente chaque année et à défaut de matériel, les surveillants de baignade rencontrent de grande difficulté pour canaliser les baigneurs.

Ainsi, pour une avancée considérable les objectifs de diminution des noyés les autorités devraient mettre l'accent sur le matériel de surveillance et d'organisation des baignades.

QUESTION N°4 : Quels sont les baigneurs qui vous posent le plus de soucis ?

Réponses	Effectifs	%
Enfants	7	25
Adolescents	10	35,71
Adultes	11	39,3
<u>Total</u>	28	100

L'analyse des réponses à la question « quels sont les baigneurs qui vous posent le plus de soucis ? » nous montre que **25 %** des surveillants de baignade de notre échantillon ont plus de soucis avec les enfants.

35,7 % répondre que c'est plutôt les adolescents.

39,3 % que chez les adultes.

En effet, nous nous rendons compte que c'est fonction des lieux (plages) que l'on détermine ceux qui posent de soucis aux surveillants de baignade.

Nous pouvons dire que certains baigneurs voient d'un mauvais œil l'autorité dont font preuve les surveillants de baignade.

D'autre pense que les surveillants de baignade doivent se faire discrets pour pouvoir intervenir aisément.

Les baigneurs sont difficiles à raisonner et les surveillants de baignade sont impuissants quand les adultes ne se plient pas aux consignes de sécurité.

QUESTION N°5 : La majorité des baigneurs respecte-elle les consignes de sécurité ?

Réponses	Effectif	%
Oui	6	21,4
Non	22	78,6
<u>Total</u>	28	100

Les résultats de notre enquête révèlent que :

21,4 % des surveillants confirment que la majorité des baigneurs respectent les consignes de sécurité.

Par contre **78,6%** restant ne respectent pas ces consignes de sécurité.

Ces résultats confirment le constat selon laquelle c'est plutôt les adultes qui ne respectent pas les consignes de sécurité. En effet, les enfants qui vont à la plage sont souvent accompagnés de grandes personnes, veillant sur eux et de ce fait, ils gardent des prudences.

QUESTION N°6 : Les difficultés rencontrées ?

Réponses	Effectifs	%
Manque de moyens de déplacement	13	46,42
Manque de moyens de communication	9	32,14
Manque de locale	6	21,42
<u>Total</u>	28	100

Un manque de matériel vient entraver le bon exercice de leur travail. Ce manque a été confirmé par les sujets de notre échantillon. Même s'il y a certains qui sont satisfaits, il se présente un bon matériel important qui nécessite un rapport financier assez satisfaisant.

C'est ce manque de moyen qui vient semble-t-il justifier les principales difficultés rencontrées avec l'absence des moyens de communication, de déplacement et locale.

Il est nécessaire de déployer de moyens adéquats pour bien assurer la sécurité des populations au niveau des plages.

**QUESTION N°7 : *Y-a-t-il beaucoup de noyade dans votre secteur
D'intervention ?***

D'une manière générale, nous notons que les (28) vingt-huit surveillants de baignade de notre échantillon ont les mêmes réponses. Ainsi, ils disent tous qu'il n'y a pas beaucoup de noyés dans les plages où ils efficient.

Ce constat général vient confirmer l'hypothèse selon laquelle la grande partie des noyés se rencontre au niveau des plages interdites à la baignade.

Ce qui est regrettable, c'est la signification des plages interdites à la baignade qui fait défaut. En effet certaines personnes se baignent au niveau de ces plages sans savoir qu'elles sont interdites à la baignade. L'absence de signification peut entrainer en cas d'accident la responsabilité de la commune.

La sensibilisation et la prévention des risques des noyades sont un problème dont la solution permettrait de régler une partie des problèmes de la sécurisation des baignades public.

TRAITEMENT DES REPONSES DES QUESTIONNAIRES POUR LES ELEVES ET LES ETUDIANTS

QUESTION N°1 : Connaissez-vous la signalisation des signaux au niveau des plages ?

Réponses	Effectifs	%
Oui	76	76
Non	24	24
<u>Total</u>	100	100

Au niveau des plages, sont placés des signaux pour interdire ou autoriser les baignades. Le tableau 1 montre que **76%** des sujets interrogés connaissent les significations des signaux. Cette tendance est favorable mais n'est pas suffisante d'autant plus que les **24%** restante ne sont pas négligeable.

Connaitre les signaux au niveau des plages est une bonne chose, mais c'est plutôt le respect des règles véhiculées par les signalisations qui pose problèmes aux maitres nageur-sauveteur. Malheureusement ce n'est pas le cas parce que les baigneurs fréquentent toujours les plages interdites. Cela implique la pertinence de prendre d'autres mesures

D'accompagnement après le placement des signaux

QUESTION N°2 : Respectez-vous l'interdiction des plages ?

Réponses	Effectifs	%
Interdites	30	30
<i>Autorisées</i>	70	70
<u>Total</u>	100	100

La baignade est interdite au niveau de certaines plages et autoriser dans d'autre. Les majorités des baigneurs **70%** respectent ce fait. Cette situation est réconfortante et pourrait traduire la conscience de certains face aux dangers que représentent les plages interdites. Cependant nous aurons une appréciation contraire pour les **30%** restants qui fréquentent les plages interdites.

La proximité des habitants avec ces plages de même que la maîtrise de la natation ne sauraient suffire comme prétexte pour s'aventurer ainsi en mer. Il arrive quelque fois que des individus sachant bien nager et qui des habitués des plages, deviennent des victimes. Plusieurs facteurs liés à l'application des **(12)** douze commandements des baigneurs peuvent le justifier.

Si l'interdiction formelle des plages dangereuses ne suffit pas pour dissuader certains, il impose alors un besoin d'entreprendre d'autres mesures plus appropriées pour éviter les noyades : c'est tout l'intérêt de la communication préventive

QUESTION N°3 : Savez-vous nager ?

Réponses	Effectifs	%
Oui	46	46
Non	54	54
<u>Total</u>	100	100

Savoir nager n'est pas à la portée de tous ceux qui fréquentent les plages : un peu plus de la moitié **54%** des adaptés des plages ne savent pas nager.

Par contre **46%** restant se relèvent incapable de nager. Cela pose de sérieux problèmes de prise en charge de cette importante population pour les Maitres-nageurs-Sauveteur, pour faire face à des risques périodique de noyade.

QUESTION N°4 : Lieu d'apprentissage ?

Réponses	Effectifs	%
Fleuve	12	12
Piscine	13	13
Mer	75	75
<u>Total</u>	100	100

Au tableau 4, il se pose un problème de sécurité pour l'apprentissage de la natation, car **75%** des sujets ont appris à nager en mer. Or, il serait plus sûr d'apprendre à nager à la piscine qu'en mer et ceci étant plus valable d'autant plus que l'eau de la piscine est plus stable et offre des garanties de sécurité plus importantes.

Un faible pourcentage de sujets, soit **13%** ont appris à nager à la piscine. Cela se comprend aisément, car le manque de criard d'infrastructures aquatiques oblige la population d'aller à la mer. Aussi les tarifs affichés à ce niveau sont très sélectifs par rapport au niveau de vie de la majorité des Sénégalais. La fréquentation paraît alors comme un luxe que tout le monde ne pourrait se payer.

Ainsi, il est aisé de comprendre pourquoi la natation n'est pas prioritaire par rapport à d'autres activités physiques et sportives dont la pratique semble moins coûteuse.

La plus faible des proportions **12%** des sujets ont appris à nager au fleuve. La rareté des cours d'eau de ce genre pourrait expliquer ce fait.

QUESTION N°5 : Baignez-vous seul ?

Réponses	Effectifs	%
Oui	37	37
Non	63	63
<u>Total</u>	100	100

Une proportion importante des baigneurs ne connaît pas les douze (12) commandements ; en tout cas ils ne les respectent pas : car **63%** seulement des sujets interrogés se baignent en groupe.

Cette tendance, même si elle est heureuse, n'exclut pas la prise des risques chez les **37%** des sujets qui se baignent seul.

Ici, les chances de réussite de l'intervention en situation d'alerte son très faible.

**TRAITEMENT DES REPONSES DU QUESTIONNAIRE
PROPOSE A UN RESPONSABLE A LA MAIRIE DE DAKAR
PROPOSE A LA GESTION DE LA SURVEILLANCE DES
BAIGNADES**

1° Réponses à la question sur les critères de recrutées des surveillants de baignade ?

Au regard des réponses collectées d'un des agents de la ville de Dakar, concernant le recrutement des surveillants de baignade il faut :

- Etre titulaire d'un diplôme d'état de surveillant de baignade et de secourisme ou une attestation délivrée par le Groupement National des Sapeurs-Pompiers ou de la Fédération Sénégalaise de Natation et de Sauvetage.
- Etre apte à exercer la profession de surveillant de baignade sanctionnée par un certificat médical de visite et contre visite.
- Etre de bonne moralité
- Avoir plus de 18 ans
- Et subir avec succès les tests de pré sélection portant sur la natation, les techniques de sauvetages et de secourisme.

A l'issu de ces tests, la ville de Dakar établit une liste des candidats retenus pour servir sur les plages de la localité. Ainsi chaque collectivité a en charge de recrutement des surveillants de baignade pour servir sur ces plages.

2° Traitement des réponses à la question existe-t-il un plan ou un modèle de surveillance ?

D'une manière générale, nous remarquons que ce sont les surveillants de baignade qui organisent la surveillance selon leur effectif et le nombre de baigneurs. Nous notons également qu'aucune étude n'est faite sur les méthodes de surveillance.

Les attitudes des jeunes sur les plages sont autant de risque qui imposent la surveillance pour la prévention des accidents.

Ainsi un modèle de surveillance efficace pourrait permettre une avancée considérable dans la réduction des interventions.

3° Traitement des réponses à la question sur les balisages de toutes les plages ?

Au regard des réponses collectées auprès des agents de la mairie, nous nous rendons compte que pour ces dernières le balisage consiste seulement à la signalisation de l'autorisation ou de l'interdiction de la baignade par des tableaux aux abords des plages.

En effet, si la ville de Dakar répond affirmativement à cette question ce n'est pas parce que des mesures ont été prises pour la signalisation des plages.

Mais le balisage consiste à matérialiser par des marques permanentes délimitant les zones littorales surveillées, à l'organisation de petit et de grands bains et leurs significations et à la délimitation de la partie de baignade dans lesquelles on a pied.

En vue d'une vérification permanente des conditions des surveillants de bains et baignade, le maire doit donner des instructions utiles pour la prévention des noyades.

4° Traitement des réponses à la fréquentation des plages est-elle prise en compte dans la gestion et l'organisation ?

Avec l'augmentation de la fréquentation des plages, le besoin d'une organisation particulière se fait sentir.

Mais pour assurer la présence de personnels compétents sur les plages, la formation de plus de sauveteurs est capitale. Ceci est du ressort des autorités qui doivent relancer la formation du Brevet d'Etat de Surveillant de Baignade est aussi instaurer celle des maitres-nageurs sauveteurs.

5° Traitement des réponses à la question des surveillants de baignade disposent- il des moyens de communication pour parler les baigneurs et les services publics en cas de nécessité ?

Les moyens de communication ont toujours été un grand problème pour les surveillants de baignade. En effet, en cas de nécessité, ils devraient parcourir une bonne distance pour téléphoner les services publics concernés par le secours des victimes. Mais, même si la mairie n'offre pas des moyens pour diligenter les contacts, avec l'avancement de la technologie particulièrement avec les téléphones portables individuels, nous avons constaté une nette amélioration.

Les collectivités locales ont toujours négligé ce volet important de l'alerte des services de secours qui est le deuxième échelon du service de sécurité d'une plage.

Le protocole d'accord sur la maîtrise durable des noyades prévoit la mise en place de moyens d'alerte et de secours. Ainsi des téléphones ou des bornes d'appel pourraient être disponibles au niveau des plages.

Ces mesures contribueront efficacement à assurer la rapidité d'intervention des services publics.

BILAN DES NOYADES DES (5) CINQ DERNIERES

ANNEES

<u>Années</u>	<u>Mort</u>	<u>Sauvées</u>	<u>Total</u>
2004	109	28	137
2005	148	23	171
2006	112	43	155
2007	153	25	178
2008	125	29	154
<u>Total</u>	637	158	795

La moyenne des sujets décédés par suite de noyade

M (109+148+112+153+125) / 5= 129,4 environs par ans.

Ce tableau montre qu'il se produit une moyenne de **(795 / 5)** ce qui est égal à **159** cas de noyade par ans, **129** personnes meurent.

Généralement la mise en place de la période des surveillants de secours dure six **(6)** mois de juin en novembre, nous pouvons aussi avoir comme rassure **129/6** cela nous donne **21,5** noyés par mois.

Ce réseau est assez élégant et criard pour nous amener à poser la question de la pertinence ou de l'efficacité du plan de secours mis en place par la ville de Dakar.

La gravité de cette situation nécessite une réflexion approfondie sur la stratégie de lutte à mettre en évidence pour contrecarrer l'exacerbation des noyades.

Il y a une étude analytique de certaines variables à faire. L'observation de ce tableau peut permettre la projection de tracer une courbe évaluant en dent de scie. Autrement dit, on décompte les noyades par chiffres contrastés.

Les maîtres-nageurs ont une tâche difficile à accomplir. Il leur incombe une lourde responsabilité du moment où ils se sont donnés comme mission de sauver des vies humaines.

Si une noyade fait l'objet de décès dans une plage surveillée, les premières interrogations consistent à se demander si la plage est surveillée.

Par ailleurs, les surveillants des plages ont-ils les moyens nécessaires face aux nombreux accidents.

De toute façon, les résultats de l'enquête menée à leur niveau nous ont permis de savoir les difficultés auxquelles ils sont confrontés.

ANNEE : 2004

Nature	Nombre de sorties	Nombre de sauvées	Nombre Décédées	Total
Noyade	135	H 21 F 03 E 17	H 71 F 10 E 28	150

Valeurs relatives des sujets décédés et sauvés de suite de noyade :

Personnes noyées	Effectifs	%
Sauvées	28	20,43
Décédées	109	79,56
Total	137	100

ANNEE : 2005

Nature	Nombre de sorties	Nombre de sauvées	Nombre Décédées	Total
Noyade	169	H 15 F 01 E 17	H 85 F 01 E 46	171

Valeurs relatives des sujets décédés et sauvés de suite de noyade :

Personnes noyées	Effectifs	%
Sauvées	23	13,45
Décédées	148	86,54
Total	171	100

ANNEE : 2006

Nature	Nombre de sorties	Nombre de sauvées	Nombre Décédées	Total
Noyade	126	H 26 F 01 E 16	H 82 F 06 E 24	155

Valeurs relatives des sujets décédés et sauvés de suite de noyade

Personnes noyées	Effectifs	%
Sauvées	43	27,74
Décédées	112	72,25
Total	155	100

ANNEE : 2007

Nature	Nombre de sorties	Nombre de sauvées	Nombre Décédées	Total
Noyade	141	H 16 F 01 E 08	H 109 F 07 37	178

Valeurs relatives des sujets décédés et sauvés de suite de noyade :

Personnes noyées	Effectifs	%
Sauvées	25	14,04
Décédées	153	85,96
Total	178	100

ANNEE : 2008

Nature	Nombre de sorties	Nombre de sauvées	Nombre Décédées	Total
Noyade	136	H 20 F 01 E 08	H 85 F 05 E 35	154

Valeurs relatives des sujets décédés et sauvés de suite de noyade :

Personnes noyées	Effectifs	%
Sauvées	29	18,84
Décédées	125	81,16
Total	154	100

DISCUSSION ET COMMENTAIRE DES TABLEAUX STATISTIQUES SUR LES NOYADES DE 2004 A 2008

Les Sapeurs-Pompiers, d'après ces tableaux ont effectué beaucoup de sortie et d'intervention pour sauver des noyés.

Et parmi les victimes de noyade, on y trouve des hommes, des femmes et des enfants. La plupart de ces interventions n'ont pas été réussies. Autrement dit, tous les sujets victimes de noyade n'ont pas été sauvés. La majorité des cas de noyade a fait l'objet de décès. Nous avons la proportion suivante qui illustre ce fait : **79,56%, 86,54%, 72,25%, 85,96%, 81,16%** successivement pour les années **2004** en **2008**. Par contre la minorité des sujets a été sauvée.

L'éloignement des sapeurs-pompiers par rapport aux lieux d'intervention pourrait expliquer cette situation, si l'on sait que ces dernières doivent parcourir quelques kilomètres dans une circulation très dense pour arriver sur la plage.

L'intérêt qu'il y a dans cette présentation des tableaux statistiques précédemment, est d'avoir une idée sur l'importance de la recrudescence des noyades et l'implication des sapeurs-pompiers sur le sauvetage et l'efficacité de leurs interventions.

Nous pouvons avancer que leur action paraît insuffisante et serait peut être plus efficace avec une gestion de proximité.

De toute façon, nous allons essayer de cerner le problème qui se situe à leur niveau grâce à l'entretien que nous avons eu avec eux.

Les tableaux statistiques sur les noyades établis par le Direction de la Protection Civile concernent l'ensemble de leurs interventions, c'est-à- dire sont aussi inclus des cas de noyades qui sont produits en dehors du département de Dakar

BILAN DES NOYADES DES DIX (10) ANNEES

ANNEES	NOMBRE DE SORTIES	NOMBRE DE VICTIMES	VICTIMES	
			SAUVEES	DECEDEES
1999	79	113	39	74
2000	91	133	62	101
2001	207	225	73	152
2002	207	210	89	121
2003	194	211	167	44
2004	135	143	29	114
2005	169	171	33	138
2006	126	155	43	112
2007	141	178	25	153
2008	136	155	20	135
Total	1485	1694	550	1144

STATISTIQUES

Ces dix dernières années c'est –à-dire de **1999** à **2008**, il y a eu au Sénégal **1457** victimes de noyade dont **478** sauvées et **979** décédés.

Pour ces trois dernières années (**2006-2007-2008**) les statistiques font ressortir **431** victimes pour **97** sauvées et **344** décédés. Toutes ces victimes sont souvent jeunes et la plupart se sont noyés au niveau des plages interdites.

Malheureusement encore cette année du **04 juin 2007** date de la mise en place sur ordre du Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, du dispositif annuel de surveillance des plages, au **15 juillet 2007**, soit un peu moins de **06** semaines, nous avons déjà enregistré **50** victimes dont **11** sauvées et **39** décédés.

Tels est le triste bilan des vacances scolaires.

D'ailleurs, l'analyse de ces statistiques appelle notre part deux (2) remarques essentielles :

- Ces interventions intéressent particulièrement la région de Dakar avec (**70%**) des cas suivi de Thiès et de Saint Louis avec respectivement (**12%**) et (**10%**) des cas.
- La part prépondérante des cas de noyades recensés concerne les plages interdites à la baignade.

Ces deux cas de constat posent inéluctablement le problème de l'application des programmes de prévention et de lutte contre les noyades dans les zones de baignades et de traversées par embarcation, mais aussi et surtout du respect des prescriptions et de recommandation par les baigneurs.

SUGGESTIONS ET PERSPECTIVES

En définitive, que la noyade est une cause de mortalité non négligeable pour les populations riveraines particulièrement celle de Dakar est un constat partagé.

Chaque année, elle engendre la mort d'une certaine de jeunes qui sont l'avenir d'un peuple.

Les causes élevées des noyades sont multiples : on trouve une explication en premier plan le déficit notoire d'infrastructures aquatiques, le problème de la mise en œuvre d'une politique adéquate de la natation, l'insuffisance des campagnes de sensibilisation et d'information des populations.

Le sauvetage aquatique souffre aussi d'un déficit d'information au niveau des plages.

C'est ainsi que nous préconisons :

- Une augmentation des financements pour une meilleure prise en charge du sauvetage aquatique avec la création d'infrastructures et l'octroi de matériel de première nécessité ; ceci pourra favoriser le rapprochement des stages de formation des surveillants de baignade et permettre en même temps leur recrutement en plus grand nombre.
- Une mise en place des textes pour organiser la formation des maîtres-nageurs, ceci permettra de faire la distinction entre eux et les surveillants de baignade.
- Une interdiction plus active des plages interdites à la baignade par des descentes fréquentes des forces de l'ordre pour décourager la population de venir dans ces lieux.
- L'instauration de la natation dans les établissements scolaires et universitaires pourrait ainsi avoir un impact important.
- Une promotion de la natation sportive par la création d'écoles de natation.
- De même, l'initiation au secourisme est envisageable dans les promotions d'enseignement. Les écoles pourraient constituer les cibles premières des campagnes de sensibilisation.
- Une sensibilisation populaire des ASC par le biais des structures de gestion (ONCAV, ORCAV, ODCAV) s'occupant des activités sportives pendant les vacances.
- Une meilleure implication dans les médias pour l'information des populations.
- De mettre en pratique de balisage des zones de baignade et la limite des zones surveillées. Ainsi, les baigneurs pourront connaître les limites des zones sécurisées. Il

faut aussi mettre en application les signaux pour informer les baigneurs sur l'état des plages. Ainsi le **drapeau rouge** signifierait : baignade interdite ; le **drapeau orange** : la baignade déconseillée mais surveillée ; le **drapeau vert** : la surveillance effective est exercée et la baignade peut être considérée comme ne présentant pas de danger particulier (mer calme) et mettre des affiches indiquant la signification des couleurs et particularité locales de la baignade.

CONCLUSION

L'objectif de notre étude était de mener une investigation sur les problèmes liés à la réduction du nombre de noyés dans la ville de Dakar.

Tout au long de notre recherche nous avons essayé de démontrer jusqu'où allait l'ignorance de la population fréquentant les plages : population constitué en majorité des jeunes dont chacun représente une victime potentielle. Dès lors, il est temps de trouver des solutions pertinentes et urgentes à ce problème.

Nous avons également posé les principaux problèmes que rencontrent les surveillantes de baignade et les baigneurs à partir des entretiens et des questionnaires de notre population d'étude.

L'Etat pour sa part devra mettre tous les moyens en œuvre pour résoudre le problème à la base. Tous les secteurs et ministères impliqués (plus particulièrement le Ministre de la Jeunesse et des Sports, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Décentralisation, le Ministère du Tourisme, le Ministère de la Fonction Publique, etc....), doivent agir de concert pour pouvoir atteindre l'objectif déclaré, « **zéro noyade** ».

Du reste, la plupart de ceux-ci sont concernés, mais il reste donc à souhaiter comme le disait *Mr A. Karim THIOUNE*, lors d'une interview au Canada : « que le Ministre de la Jeunesse et des sports du Sénégal, la Fédération Sénégalaise de Natation et de Sauvetage et la Municipalité de Dakar, se concertent pour trouver une solution urgente aux problèmes ».

Les perspectives présentées par les différentes recherches devraient être plus approfondies de même que la révision des textes législatifs et réglementaires concernant l'organisation des baignades devraient être plus à même de prendre à bras-le-corps la difficile question la noyade. L'école étant un creuset, une campagne de sensibilisation et d'éducation à la sécurité, pour une meilleure connaissance des

facteurs liés à l'utilisation des centres de loisir devraient être déclinée. Notre étude nous a montré que c'est à ce niveau qu'il est de plus prépondérant d'agir.

Nous avons aussi pu situer les sources de ces problèmes et avec le concours de notre population cible des propositions de solution ont été évoquées dans le but de participer aux mesure de préventions de noyades.

Ce document constitue notre modeste contribution pour un plan de réduction des noyades qui constituent des accidents graves, souvent mortels, dont l'éventualité n'est pas à négliger en baignade.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

Article « Canada Afrique » revue trimestriel n ° 25 Novembre 1985

Georges LARTIGUE : EPS n°146 pages 40

R P GUILBERT : « Natation d'aujourd'hui » 3^e édition S

Colette LIBOUREL et **Pierre MURR** : « La Natation » Librairie générale Française
1974

Dictionnaire de Psychologie **Norbert SILLAMY**

Internet : Google.FR : la noyade

Mr **N'Diawar DIALLO** Président (MNSSB) maitre-nageur sauveteur et surveillant
de baignade

Mr **Thiémokho NDIONE** Sergent Sapeur-Pompier Direction de la Protection Civile
Mémoire consulté

Yoro FALL : « Natation utilitaire au Sénégal : politique d'éducation de masse au
niveau des plages »

Laurent GOMIS

ANNEXES

QUESTION POUR LES MAITRES NAGEURS

1. Depuis quand exercez-vous cette profession ?

1 an

2 ans

3 ans et plus

2. Exercez-vous cette profession à plein temps ?

Oui

non

3. Disposez-vous suffisamment de matériel pour assurer la surveillance et la sécurité des baigneurs ?

Oui

non

4. Quels sont les problèmes qui vous posent le plus de soucis ?

Enfants

Adolescents

Adultes

5. La majorité des baigneurs respect-elle les consignes ?

Oui

non

6. Les difficultés rencontrées ?

- Manque de moyen de déplacement
- Manque de locale
- Manque de moyen de communication

7. Y a-t-il beaucoup de noyade dans votre secteur d'intervention ?

TRAITEMENT DES REPONSES DES

QUESTIONNAIRES

POUR LES ELEVES ET LES ETUDIANTS

1. Connaissez-vous la signalisation des signaux au niveau des plages ?

Oui

non

Laurent GOMIS

2. Respectez-vous l'interdiction des plages ?

Interdites

Autorisées

3. Savez-vous nager ?

Oui

non

4. Lieu d'apprentissage ?

Mer

Piscine

Fleuve

5. Baignez-vous seul ?

Oui

non

TRAITEMENT DES REPONSES DU QUESTIONNAIRES PROPOSE
A UN RESPONSABLE A LA MAIRIE DE DAKAR PREPOSE A LA
GESTION DE LA SURVEILLANCE DES BAINADES

1. Réponse à la question sur les critères de recrutées des surveillances de baignade ?
2. Traitement des réponses à la question existe-t-il un plan ou un modèle de surveillance ?
3. Traitement des réponses à la question sur les balisages de toutes les plages ?
4. Traitement des réponses à la fréquentation des plages est-elle prise en compte dans la gestion et l'organisation ?
5. Traitement des réponses à la question des surveillances de baignade disposent-ils de moyen de communication pour alerter les baigneurs et les services publics en cas de nécessité ?